



Alliance des Syndicats Autonomes de la Santé (ASAS)

SUTSAS-SUDTM-SAT-SANTÉ/D AND GUEUSSEUM

Manifeste du 1^{er} mai 2020

Considérant : la déferlante et meurtrière pandémie du Covid-19 a fini de bouleverser le monde entier avec ses effets pervers sur les plans politique, économique mais surtout sanitaire et social provoquant inéluctablement un nouvel ordre sanitaire mondial cheville à des ruptures dictées par le nouvel ordre mondial qui se dessine ;

Considérant : la vertigineuse propagation du Covid-19 et ses redoutables conséquences sur l'emploi dans tous les secteurs de tous les pays, développés comme en voie de développement ;

Considérant : la vulnérabilité de plus en plus accrue du tissu social accentuée par la fermeture des commerces, réduisant à sa plus simple expression le secteur informel pourtant pourvoyeur d'emplois à des milliers de pères, mères et soutiens de familles ;

Considérant : les difficultés d'approvisionnements et les risques de pénuries surtout en denrées de premières nécessités qui font planer une crise alimentaire sans précédent si l'épidémie persistait dans le temps ;

Considérant : le fait que depuis l'avènement de sa commémoration en 1886, jamais fête du travail ne s'est déroulée dans une atmosphère aussi morose et incertaine, en raison du confinement quasi général qui a compromis ce rare moment de retrouvailles dans l'allégresse ;

Considérant : l'orientation de l'Alliance des Syndicats Autonomes de la Santé (ASAS) SUTSAS-SUDTM-SAT Santé/D AND GUEUSSEUM qui œuvre en permanence en faveur d'un système de santé cohérent, performant, motivant et mobilisateur privilégiant la médecine préventive sur celle curative et une médecine de masse en lieu et place d'une médecine élitiste :

L'ASAS déplore :

- la lenteur dans la prise et l'application de certaines décisions telles que l'obligation du port du masque, la mise à disposition des équipements de protections au niveau de tous les points de prestation de soins ;
- le manque de rigueur dans l'application des sanctions à l'endroit des contrevenants dans les transports, la distribution et le renchérissement des coûts des gels hydro-alcooliques, gants et masques participant au maintien de la chaîne de transmission ;

- la non implication de AND GUESSEUM, Alliance majoritaire par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) dans la gestion de la crise tant au niveau national que régional.

AND GUESSEUM recommande : face aux limites objectives du présent plan de riposte contre le Covid-19 :

- procéder au confinement de la région de Dakar et des agglomérations de Touba et Mbacké, épicrocentres de la maladie ;
- rendre obligatoire le port correct de masque dans la voie publique ;
- ériger d'autres centres de traitement du Covid-19 en dehors des structures sanitaires déjà amputées de leur faible capacité d'accueil.

L'ASAS préconise : au chapitre des ruptures incontournables, la réforme du district sanitaire par la mise en place de zones opérationnelles regroupant le(s) centre(s) de santé et les postes de santé pour la prise en charge de la référence et de la contre-référence au niveau de chaque arrondissement. Au niveau du département, il faudra rendre fonctionnel le service départemental de la santé et de l'action sociale qui aura sous sa tutelle l'ensemble des zones opérationnelles qui se trouvent dans l'aire géographique du département. L'hôpital départemental sera érigé au chef-lieu de chaque département conformément à l'esprit de l'Acte III de la décentralisation constituera l'ultime référence départementale. La pyramide sanitaire évolue ainsi par l'érection de la deuxième génération des Etablissements Publics de Santé (EPS) de niveau 1 en droite ligne de la territorialisation des politiques publiques dans le domaine de la santé et de l'action sociale.

AND GUESSEUM exige :

- le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans pour les travailleurs de la santé et de l'action sociale ;
- la signature du décret modifiant le décret 96-632 abrogeant et remplaçant le décret 92-1400 du 07 octobre 1992 portant création et organisation de l'ENDSS et formation complémentaire des Techniciens supérieurs de santé en vue de leur reclassement à la hiérarchie A2;
- la révision du décret portant Comité de Développement Sanitaire (CDS) ;
- la création du Conseil de l'Ordre des Sages-femmes d'Etat du Sénégal ;
- la création du Conseil de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers d'Etat du Sénégal ;
- l'érection de la deuxième génération des Etablissements Publics de Santé de niveau 1 ;
- l'application du décret n°2016-404 du 06/04/2016 portant Statut spécial du personnel des Etablissements publics de Santé ;
- le basculement des agents non fonctionnaires de l'Etat (IPRES) dans le Fonds national de Retraite (FNR) ;
- l'octroi de parcelles à usage d'habitation ;
- le recrutement dans la Fonction publique des cadres en santé communautaire sortant des universités (Bambey) ;
- le recrutement du personnel communautaire (ASC) recensé par le MSAS ;

- le recrutement par les EPS des « prestataires » des Etablissements publics de Santé ;
- la régularisation de la situation administrative des aides sociaux dont le corps est en voie d’extinction ;
- le reclassement des infirmiers d’Etat et sages-femmes d’Etat diplômés de la formation E-learning avec AMREF dans leurs catégories de droit ;
- la régularisation de la situation administrative des prothésistes dentaires et des préparateurs en pharmacie ;
- l’augmentation du nombre d’années de formation des Assistants Infirmiers et des Assistants Dentaires à BFEM + trois (03) ans ;
- l’ouverture des filières de formation en master à l’ENDSS ;
- l’adoption du Décret portant création et organisation du Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH)
- l’accélération de la mise en place du système LMD et ouverture d’une Ecole doctorale au niveau de l’Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;
- la revalorisation des Centres régionaux de formation en santé (CRFS) ;
- l’attribution du stat d’ « enseignant » aux formateurs de l’ENDSS et des CRFS ;
- le remboursement intégral des factures dues par l’Agence Nationale de la Couverture Maladie universelle (ANACMU) aux structures sanitaires et hospitalières et établissement d’une politique de ciblage des bénéficiaires ;
- la couverture médicale totale (5/5) pour les agents du Ministère de la Santé et de l’Action sociale à la retraite ;
- l’octroi d’une indemnité de logement à tous les travailleurs de la santé et de l’Action sociale ;
- l’augmentation de l’indemnité de risque à 100 000F et son inclusion dans la liquidation de la pension de retraite ;
- la verticalisation de l’indemnité de responsabilité aux ICP et maitresses sages-femmes, majors de services, chefs de bureaux, chefs de divisions, chef de services, directeurs et directeurs généraux ;
- l’inclusion des agents des Etablissements publics de Santé (EPS) de niveau 1 et 2 dans le paiement du fonds de motivation national ;
- l’octroi de bourses de spécialisation à toutes les catégories socioprofessionnelles ;
- l’adoption d’un mode de rémunération pour les PCA et Directeurs d’EPS ;
- l’octroi de prêt DMC aux contractuels des EPS.

L’ASAS félicite Monsieur le Président de la République pour la signature du Décret n°2020-936 du 03 avril 2020 portant organisation du Ministère de la Santé et de l’Action sociale consacrant l’avènement des Directions régionale de la Santé et de l’Action sociale. Une autre doléance satisfaite qui constitue une avancée majeure devant aboutir inéluctablement à un changement d’approche dans le management en mettant en exergue les déterminants de la santé dans une dynamique pluridisciplinaire et multisectorielle. Il s’agit de gérer la santé et de soigner la maladie.

AND GUEUSSEUM magnifie l’initiative de l’élaboration du plan quinquennal d’investissements de rupture demandé par le Chef de l’Etat pour une mise à niveau du

système sanitaire et social induisant un financement holistique de la santé en mettant le focus sur sa résilience.

L'ASAS engage le Ministre de la Santé et de l'Action sociale :

- à la protection des travailleurs contre le Covid-19 et au recrutement des contractuels des programmes PNDS et du Fonds GAVI dans la Fonction publique ;
- à la révision de la gouvernance de l'Hôpital Abass NDAO et son érection en Hôpital régional de Dakar ainsi qu'à l'érection du centre Talibou DABO et du centre psychiatrique de Kénia de Ziguinchor en EPS ;
- à diligenter l'application effective du Décret n°2020-936 du 03 avril 2020 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Action sociale qui consacre l'avènement des Directions régionale de la Santé et de l'Action sociale.

AND GUEUSSEUM remercie :

- le Chef de l'Etat pour l'octroi de la motivation Covid-19 et souhaite son élargissement aux travailleurs municipaux et aux personnels communautaires, à la presse et aux forces de défense et de sécurité ;
- l'ensemble des autorités de toutes catégories confondues, les forces de défense et sécurité, les travailleurs de toutes obédiences singulièrement de AND GUEUSSEUM, la presse et les populations pour leur engagement dans cette difficile guerre que seule la communauté pourra gagner par un impératif changement de comportements.

Les pensées de AND GUEUSSEUM vont aussi à tous les travailleurs de tous les pays en général dont une grande majorité se voit menacée de restrictions ou de pertes d'emploi et en particulier, aux milliers de pères et mères de familles travailleurs de la santé et de l'action sociale, à la recherche de conditions de vie et de travail décentes qui focalisent présentement l'attention. En effet, constituant le premier et dernier rempart de toutes les épidémies, ces derniers paient le plus lourd tribut dans tous les pays du monde à l'instar des soldats en guerre.

Par ailleurs, l'ASAS recommande fortement d'amoindrir les risques de maladies ou accidents professionnels et la prise en charge correcte des victimes par la mise en place effective des équipements de protection, l'accompagnement psychologique et la mise à disposition de moyens de transport organisés pour les personnels et un système de restauration adapté afin de minimiser les risques de propagation de la maladie.

Le risque zéro étant un idéal, AND GUEUSSEUM exhorte toutes les populations à s'appropriier les mesures barrières en tout lieu et en toutes circonstances pour briser la chaîne de transmission du Covid-19, seul gage de succès.

Enfin l'ASAS réitère son soutien à Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Action sociale dans cette guerre contre le Covid-19 et lui manifeste sa disponibilité totale et entière tout en le félicitant pour les efforts consentis.

Fait à Dakar le 29 avril 2020.